

## COMMUNIQUE DE PRESSE

21 Août 2019

# EAU'SECOURS !

## Cartographie départementale des cours d'eau

A l'heure où plus du tiers des communes du département sont concernées par des restrictions d'usage de l'eau en raison de la sécheresse, les services de l'État réunissent le jeudi 29 août 2019 les acteurs associés pour présenter l'avancée de la cartographie départementale des cours d'eau. Autrefois associée à ces réflexions, la fédération départementale des associations de protection de l'environnement FNE04 n'a pas été invitée et fait part de son inquiétude.

Cette démarche de cartographie a été initiée en 2015 sous l'action de la ministre de l'Environnement Mme S. Royal par l'intermédiaire d'une instruction préfectorale. Cartographier les cours d'eau n'est pas un simple travail technique : il s'agit d'identifier dans tout le département ce qui est un cours d'eau et ce qui ne l'est pas, c'est à dire de **définir précisément les espaces où s'appliquent les outils réglementaires de protection des milieux aquatiques et là où ils ne s'appliquent pas...**

Dit de façon plus claire, de distinguer les cours d'eau le long desquels devra vraiment s'appliquer la loi sur l'eau des fossés, ravines et autres écoulements autour desquels notamment des produits phytosanitaires pourront réglementairement continuer à être déversés. **D'où les enjeux environnemental et de santé publique de cet exercice.**

C'est à ce titre que FNE04 avait alerté les services de l'État et les acteurs concernés, dès le lancement de la mise en œuvre de ce travail en 2018 au sein de notre département notamment en raison du régime hydraulique torrentiel particulier de nos cours d'eau et de la richesse, mais aussi de la fragilité, de nos milieux aquatiques.

Notre fédération départementale d'associations de protection de l'environnement n'a pas été invitée à ce point d'étape, nous espérons ne pas y voir l'appropriation par certains acteurs de cette démarche au détriment de l'intérêt général à l'image des nombreuses dérogations préfectorales prises l'an dernier dans le cadre du plan d'action sécheresse au bénéfice d'agriculteurs irrigants et qui ont été invalidées par le tribunal administratif.

**Pour Martine VALLON, Présidente de FNE04 :** « Depuis le lancement de ce travail dans le département, nous alertons sur le risque que représenterait l'exclusion de tout ou partie du chevelu de nos cours d'eau de cette cartographie. Ce réseau constitue la richesse de nos rivières bas-alpines. Notre fédération regrette de ne pas être associée à ce point d'étape et soutient la fédération départementale de pêche 04, qui y participera, dans son action de protection des milieux aquatiques. »

### **CONTACTS PRESSE**

Martine VALLON, Présidente de France Nature Environnement 04 : 06.59.79.72.58

Fédération départementale des associations de Protection de l'Environnement : [fne04.fr](http://fne04.fr), [Facebook](#).